

## Opération de Développement Rural d'Écaussinnes

### Compte-rendu de la réunion de la CLDR

du 06/03/2023 à l'Espace Philomène

#### PRÉSENCES

25 personnes présentes :

- 21 membres de la CLDR : Biermant Jeannine, Bouchelet Bernadette, Bougard Philippe, Bouillet Gwennaëlle, Danau Maxime (*invité*), Da Silva Faria Nel, Decelle Jean-Marie, Desgain Pierre, Delmotte Claire, Druet Anne, Finet Catherine, Godefroid Guy, Guérard Arnaud (*Président de la CLDR*), Guérard Philippe (*invité*), Lheureux Maud, Nève Thylla, Saint-Ghislain Cécile, Steenwegen Halconruy Chloé, Tondu Yann, Walem Catherine, Wauters Pierre, Wuyts Adrien (*invité*).
- 3 agentes de la commune : Bossut Aline (*CATU, cheffe du bureau Cadre de Vie*), Deman Valérie (*éco-conseillère, agent relais ODR*), Cassez Rosalie (*stagiaire au sein du service environnement*).

#### ABSENCES

- Excusés : Balate Cécile, Demets Ruth, Gijs Stéphane (*invité*), Hainaut José, Legge Jean-Pierre, Rouchy Philippe, Vanhove François.
- Absents : Duez Régis, Dierickx Vincent, Dumortier Philippe, Dumeunier Michel, Godefroid Xavier, Goret Nathalie, Greuse Stéphanie, Grosjean Carl, Houchard Sébastien, Lancel Michel, Leser Yves, Lhermitte Aurélie (*invitée*), Ligoit Sylvie, Pagnanini Bérengère, Quinchon Dimitri, Rompatto Pierre.

#### INTRODUCTION PAR VALÉRIE DEMAN

1. Accueil des membres présents

2. Modification de la composition de la CLDR

Approbation des changements suivants :

- adhésion de 4 nouveaux membres (participants jusqu'à présent en tant qu'invité) :

- Monsieur Philippe GUERARD ;
- Monsieur Adrien WUYTZ ;
- Monsieur Maxime DANAU ;
- Madame Aurélie LHERMITTE.

- démissions de Monsieur Yves LESER

3. Clarification GT/GA – micro et macro projet (envoi d'un tableau de synthèse avec dates + thème + participants)

4. Envoi tableau des macro-projets par mail à la CLDR

## AVANT-PROJET DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉGLISE DU SACRÉ CŒUR

### Présentation par le président de la CLDR

Présentation ppt annexée.

### Avis et questions de la CLDR sur l'avant-projet

#### **Est-ce que le parvis urbain est accessible pour les PMR grâce à une rampe d'accès ?**

Le parvis urbain a été supprimé du projet pour cause budgétaire, mais aussi pour son emprise qui sort du périmètre d'intervention prévu par la fiche projet. Les accès seront retravaillés de manière restreinte, au niveau des portes latérales, pour garantir l'accessibilité aux PMR et aux passages techniques de matériel. L'auteur de projet retravaille sur des accès au bâtiment moins important. L'idée est néanmoins conservée dans le cadre d'un autre financement futur éventuel.

#### **Les gradins vont-ils être conservés dans le projet ?**

Les gradins rétractables permettraient une polyvalence du lieu. Cette proposition de l'architecte n'est pas intégrée au projet pour cause budgétaire, par ce que celui-ci fait l'objet de réserves dans les échanges avec la DGO3 et que celui-ci peut faire l'objet de financements complémentaires. L'idée est conservée dans le cadre d'un autre financement futur éventuel.

Proposition : s'il n'y a pas de gradin, il faudrait prévoir une scène plus haute, mais si les gradins sont faisables, il ne faudra pas rehausser la scène.

#### **L'esquisse est-elle validée par les pompiers ?**

À ce stade oui, mais l'avis sera à nouveau requis lors de la demande de permis d'urbanisme.

#### **Où se trouve la chaufferie ?**

Le local technique est à l'extérieur. Une pompe à chaleur y sera installée et masquée par des éléments en acier Corten. Les impacts sonores sont pris en compte pour le voisinage et seront limités par des éléments anti-bruit.

#### **Où est l'espace co-working ?**

Il s'agit de deux espaces à vocation polyvalente qui se trouveront dans les nefs latérales. Ils pourraient répondre à des demandes d'occupation en lien avec les nouvelles habitudes de travail des habitants (espaces de télétravail, espaces co-working,...). Ils pourront être ouverts si besoin grâce à des parois amovibles. La configuration de ces espaces dépendra de l'usage du bâtiment. Un des 2 espaces pourrait être plus pérennes, l'autre plus polyvalent (ex : espace buvette après un spectacle). Ces 2 espaces de co-working n'ont pas pour objectif d'avoir des activités à demeure avec des bureaux fixes.

### **Pourquoi ne pas avoir des bureaux fixes comme à La Louvière ?**

Le projet serait limité au niveau de sa polyvalence et ne rentrerait plus dans les critères de la fiche-projet initiale à respecter.

#### **Des tourterelles rentrent dans la tour.**

Normalement, les tourterelles ne peuvent pas aller plus loin, car des grilles ont été installées dans le cadre du chantier de sécurisation de l'édifice. Ces grilles étant installées dans un renforcement au niveau des abat-sons, cela peut vraisemblablement donner l'impression que des oiseaux entrent dans le clocher. La commune sera néanmoins attentive à ce signalement.

#### **Il est dommage d'abandonner le belvédère, car il a un attrait touristique pour la place Cousin.**

La rénovation du belvédère n'est malheureusement pas raisonnable, car il a un coût trop impactant sur le budget. L'auteur de projet déconseille fortement d'intégrer celui-ci au projet malgré les différentes sollicitations de la commune en ce sens. En outre, cet aménagement ne répondrait pas aux normes des pompiers notamment à cause des escaliers c'est pourquoi, selon IGRETEC, il ne peut être accessible au public.

#### **Que va-t-on faire des cloches existantes ?**

L'idée initiale est de les revaloriser en les descendant et en les exposant dans l'espace public à proximité.

Propositions :

- On pourrait imaginer une fonction campanile
- On pourrait imaginer de faire comme à Nivelles. Les cloches sonnent dehors. Elles sont accessibles et visibles.

#### **Est-ce qu'un aménagement plus tardif du belvédère sera possible ?**

IL est possible d'être attentif lors de la rénovation en gardant l'opportunité d'effectuer d'éventuels travaux. Cette remarque sera faite à l'auteur de projet. Les aménagements pour la biodiversité devront être éventuellement revus.

#### **Quelle est la largeur entre les pilastres ?**

7 mètres.

#### **Quelle est la capacité de la salle ?**

En fonction des différentes configurations de la salle, la capacité peut varier. Les gradins rétractables envisagés ont une capacité de 140 personnes. Il est possible d'accueillir beaucoup plus de personnes ; debout, en installant des chaises ou sur les mezzanines. La contenance permet tout de même un spectacle à dimension écaussinnoise d'une belle capacité.

### **Une ventilation double flux est-elle prévue ?**

Une pompe à chaleur est prévue avec une ventilation répondant aux nouvelles normes covid. Elle permettra un chauffage rapide de l'édifice et un chauffage différencié des différents espaces.

### **Quelle est la puissance des panneaux solaires prévus ?**

Cette question sera précisée via le procès-verbal de la séance. L'auteur de projet recommande une installation de 51,9 kWc

### **La pompe à chaleur peut-elle être inversée en cas de canicule ?**

A priori, cette possibilité est techniquement possible.

### **Le photovoltaïque couvre-t-il aussi les consommations électriques du bâtiment ?**

L'installation photovoltaïque prévue pourra également être utilisée pour les besoins du bâtiment. La puissance prévue permet de couvrir environ 40% de la consommation estimée. En outre, il sera important de mettre en place une bonne gestion énergétique du bâtiment. Les technologies évoluant rapidement, il n'est pas exclu que des ajustements à la solution proposée puissent être apportés.

### **Quels sont les frais de fonctionnement liés à l'entretien et à la logistique du bâtiment ?**

Grâce à l'installation d'une pompe à chaleur et de panneaux photovoltaïques, qui permettent un chauffage durable et économe en énergie, le budget de chauffage est estimé à 4000€ par an.

Le but est d'obtenir des subsides pour le bon fonctionnement du bâtiment (voies de financement possibles : Centre culturel, Asbl communale subsidiée par la Fédération Wallonie Bruxelles). Il faut en effet anticiper la gestion du bâtiment (collaboration avec partenaires publics, association, ...). Les 5 prochaines années (fin des travaux estimée) seront mises à profit pour trouver des financements complémentaires.

### **Est-ce que la hauteur sous plafond prévue pour les espaces polyvalents va impacter négativement la consommation d'énergie ? Quelle est la hauteur des espaces polyvalents ?**

La hauteur des espaces polyvalents s'élève à 5,5 mètres à 6 mètres

Proposition d'un membre de la CLDR : diminuer la hauteur sous-plafond pour améliorer le coefficient d'isolation.

### **Les murs vont-ils être isolés ?**

L'isolation thermique des murs n'est pas envisagée, car ils sont déjà fort épais et de la chaux va être posée sur la face extérieure des murs. Le toit sera quant à lui entièrement isolé. Il pourrait être envisagé de poser un enduit supplémentaire sur la face intérieure des murs pour améliorer l'isolation.

### **Est-ce que la place Cousin va être réaménagée pour le stationnement ?**

Un projet de réaménagement de la place Cousin doit être prévu, mais une demande de subside doit être faite dans le cadre d'un autre projet. L'église du Sacré-Cœur est à proximité

de plusieurs poches de stationnement (la gare, ...). La position du bâtiment permet de venir pas d'autres moyens de déplacement que la voiture comme les transports en commun et la mobilité douce.

Proposition d'un membre de la CLDR : acheter un terrain vague des anciennes usines Duray dans le but dans faire un parking

### **Une protection du bâtiment est-elle prévue concernant les agressions extérieures sur les ouvertures qui n'ont pas de volet ?**

Les vitraux vont être retirés et remplacés par de nouveaux châssis anti-effraction (verre sécurité). On ne peut pas empêcher les dégradations. Néanmoins, le bâtiment sera équipé d'une alarme.

Les trois vitraux du cœur seront démontés et revalorisés à un autre endroit. Le reste du mobilier sera revalorisé également.

### **Quels sont les impacts environnementaux des matériaux utilisés ?**

Les matériaux ne sont pas définis à ce stade du projet. La remarque sera transmise à l'auteur de projet afin qu'une attention soit donnée à l'empreinte écologique des matériaux de construction.

### **Qu'est-il prévu au sommet de la tour (girouette ou autre) ?**

C'était une demande de la CLDR de retrouver une structure rappelant la flèche du clocher. Dans le cadre de l'enveloppe actuelle, ce n'est pas prévu. L'idée est conservée dans le but futur de réaliser un appel à un concours d'architecte. Néanmoins il est nécessaire à ce stade de garder la maîtrise des coûts.

Proposition d'un membre de la CLDR : pour la sauvegarde de la colonie de martinets qui nichent dans les trous de boulin, on pourrait installer des acrotères sur le pourtour de la plate-forme.

### **Pourquoi ne pas prolonger la mezzanine sur toute la longueur de l'édifice ? Cette solution permettrait en outre de diminuer les hauteurs sous plafond dans les espaces latéraux et avoir ainsi une meilleure efficacité énergétique ?**

C'est un souhait qui serait cohérent dans le but de connecter les mezzanines. Cette proposition va être étudiée avec l'auteur de projet.

La possibilité d'exploiter ces pièces comme des espaces indépendants utilisés pour des fonctions autres qu'une simple voie de circulation est néanmoins à analyser au vu de la faible hauteur sous plafond que cela impliquerait. Le coût-bénéfice est aussi à étudier.

### **Comment se fait-il que le budget dépasse l'enveloppe ?**

En prenant en compte les choix proposés par le collège, l'enveloppe de la convention-exécution est respectée. L'auteur de projet a intégré toutes les demandes de la fiche initiale. Le dépassement de l'enveloppe est en grande partie dû à l'augmentation du coût des matériaux entre 2020 (1re estimation budgétaire pour introduction de la demande de subside) et 2023. Il a donc fallu faire des choix. La gestion du projet doit être prudente, notamment en respectant le budget fixé par la convention-exécution.

### **Qu'est-ce qui empêche de faire sonner les cloches là où elles sont actuellement ?**

De nouveaux niveaux vont être créés pour accéder à la charpente en toute sécurité par les pompiers. Ce qui va entraver la structure de la tour et l'emprise des cloches actuelles. Le souhait est de rendre les éléments du patrimoine visibles.

### **Dans le projet initial, l'horloge était remplacée par de l'acier Corten, est-ce qu'on ne pourrait pas y mettre autre chose ?**

On pourrait, en effet, envisager un remplacement par une nouvelle horloge. La commune prend bien note de cette suggestion.

Un membre de la CLDR indique qu'un riverain serait intéressé de remettre le mécanisme de l'horloge en état.

### **Qu'en est-il des fondations ?**

La stabilité du bâtiment a été vérifiée par le bureau d'étude IGRETEC à l'aide de plusieurs fouilles. À ce stade, aucun défaut de stabilité n'a été identifié par ces derniers.

**→ Les membres de la CLDR présents remettent un avis positif sur le projet qui répond aux objectifs de la fiche initiale.**